

Privilège—M. Crosbie

Monsieur le Président, une intervention rapide et vigoureuse de votre part s'impose concernant le contenu des circulaires des députés, et nous nous accommoderons fort bien de votre décision car nous payons nos factures. Nous y mettons peut-être le temps mais nous les payons.

J'ai une autre lettre dont la teneur est la suivante:

Cher supporter,

Permettez-moi de vous faire part de la situation financière de notre parti pour 1979.

Je dois dire que je suis fier que des particuliers soient à l'origine de plus de 81 p. 100 des contributions au parti progressiste conservateur—le pourcentage le plus élevé de tous les partis politiques canadiens.

A mon avis, il se trompe dans ses statistiques mais cela n'a pas d'importance. La lettre ajoute:

Au parti progressiste conservateur, nous avons toujours pensé que c'était fondamentalement la foi dans l'initiative individuelle qui nous guidait.

Et cetera, et cetera, jusqu'à la nausée. Voici la suite:

Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour exprimer notre sincère gratitude au président du Fonds canadien du parti progressiste conservateur, Terry Yates, et à son conseil d'administration...

Ce n'est pas un parti politique, c'est une société et elle devrait être soumise au droit canadien des sociétés. La lettre continue:

... pour faire en sorte que notre parti puisse honorer ses engagements financiers...

Je serais heureux de fournir à la présidence une copie de l'enveloppe. A ce propos, monsieur le Président, cette lettre m'a été envoyée pour me demander une donation. J'ai ici davantage de demandes de donations émanant du Fonds canadien du parti progressiste conservateur que vous ne pouvez en compter. Il faut vraiment que le parti conservateur soit sur la paille pour venir me demander, à moi, de lui faire un don. Je lui donnerais quelque chose pour une oeuvre de bienfaisance, mais rien de plus. Cette lettre m'est parvenue à la 21^e avenue à Regina et elle était signée par, le croiriez-vous, le député de Yellowhead (M. Clark).

Je défie le député de St-Jean-Ouest et quiconque à la Chambre de trouver ailleurs ce genre de demande de fonds éhontée ou de colportage de prétendues nouvelles aux frais d'un ministère, à des fins si manifestement politiques.

• (1550)

Maintenant que la plaie a été ouverte, je vous demande d'examiner la question et de décider que dorénavant, en fait même rétroactivement, on facturera à chaque député à la même chambre les services d'impression, les fournitures, les frais postaux et tout le bazar.

M. Nunziata: Ed ne pourrait pas se l'offrir.

M. Benjamin: J'envoie une lettre d'information le mois prochain et j'espère que vous l'examinerez attentivement. Si je pêche où que ce soit dans cette lettre, envoyez-moi la facture et je paierai. Mon chef a déjà payé la note pour celle dont il est question.

M. Crosbie: Voyons cette facture.

M. Thacker: Quand?

M. Benjamin: Le député ne se fierait-il pas à la parole du chef de mon parti?

M. Lewis: Il s'y est fié.

M. Benjamin: Il s'y est fié?

M. Crosbie: Voyons cette facture, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. Benjamin: Cela signifie que vous ne vous fiez pas à sa parole.

M. Lewis: Oh si, nous nous y fions.

M. Crosbie: Vous faites comme vous voulez et moi aussi.

M. Benjamin: Décidez-vous. Le problème, dès qu'il est question de Terre-Neuve, c'est que trop de députés deviennent menteurs.

M. Crosbie: Vous n'en aurez pas un autre dans cette province.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je crois que vous devriez décider que si les députés de tous les partis...

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je crois savoir sur quoi porte ce rappel. Le député vient de déclarer que trop de députés étaient des menteurs lorsqu'il était question de Terre-Neuve. Il a pris bien garde de ne pas préciser qui entrait dans le groupe. Je suis sûr que le député faisait simplement allusion au fait que les députés, de quelque région qu'ils proviennent, manquent parfois de rigueur. Il ne veut certainement pas accuser de mensonge un député terre-neuvien en particulier, voire l'ensemble des députés, ainsi qu'il le dira lui-même à la présidence, j'en suis persuadé.

M. Benjamin: Je m'excuse, monsieur le Président. Je suis tout à fait disposé à retirer mes propos. J'essayais d'imiter l'accent terre-neuvien pour dire *lawyers*. Si j'ai offensé mes collègues de cette province, je retire sans ambages mes propos.

M. Crosbie: Monsieur le Président, puis-je ajouter quelques mots en guise de conclusion?

M. le Président: La Chambre laissera sûrement le mot de la fin au ministre, après quoi je prendrai l'affaire en délibéré et rendrai ma décision en temps opportun.

M. Crosbie: Monsieur le Président, au sujet de ma question de privilège, je vous ai dûment prévenu par écrit, avant 14 heures, que je la soulèverais à propos de la lettre envoyée par le chef du NPD (M. Broadbent) aux électeurs de Saint-Jean-Est. Le chef néo-démocrate prétend avoir prévenu sous une forme ou une autre de sa propre intention de soulever la question de privilège à mon sujet. Il n'a pas donné son avis par écrit et ne s'est pas conformé au Règlement, et il a négligé de nous fournir le document faisant l'objet de sa supposée plainte, à savoir une brochure ou un document quelconque qu'on aurait envoyé dans tous les foyers terre-neuviens à propos du différend en matière de pêche opposant le Canada à la France. Le chef du NPD n'a pas présenté le document dont il se plaint. Il prétend qu'il existe un film documentaire d'une demi-heure, dont il se plaint d'ailleurs, qu'aurait payé le gouvernement. Je suis tout à fait disposé à confirmer l'existence de ce film qui est passé à la télévision à Terre-Neuve jeudi dernier, en soirée, et je recommande vivement aux députés de le visionner. Ils constateront qu'on ne trouve absolument pas la moindre allusion politique, ni dans le film en question, ni dans la brochure qu'a négligé de présenter à la Chambre le chef du Nouveau parti démocratique. Comment peut-il se plaindre d'un document dont il n'a pas eu personnellement connaissance? Il n'est pas d'origine